

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 39206

présenté par
M. Gouffier-Cha et Mme Vignon

ARTICLE 46

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 13, après le mot :

« conjoint »

insérer le mot :

« disparu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.